

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Jeudi 30 juin 2016 à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 juin 2016, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Walter KAHN, Maire.

Considérant que moyennant la somme de 335.000 €, la Société Beutin Invest s'engage en effet à prendre en charge la démolition des hangars (désamiantage inclus) et tout risque d'archéologie ou lié à la qualité des sols et sous-sols (y compris risque de pollution),

Considérant qu'en cas d'acceptation, la Société Beutin Invest s'engage également à attendre que la collectivité ait réalisé un nouveau dépôt pour les services municipaux avant tout démarrage des travaux,

Considérant que par courriers respectifs en date des 5 novembre 2015 et 4 janvier 2016, les Sociétés Beutin Invest et Créer Promotion du Groupe Hainaut Immobilier ont manifesté leur intérêt auprès de la commune pour l'acquisition amiable des parcelles communales constructibles cadastrées Section BE n^{os} 410 et 425, d'une superficie de 1.449 m², sises avenue de Verdun à Stella-Plage en vue de réaliser un projet immobilier d'une trentaine de logements,

Eléments extraits du dossier de demande de permis de construire déposé par la "SARL BEUTIN INVEST" pour un immeuble de 42 logements sur le terrain de l'ex-ASAP de Stella-Plage, avenue de Verdun.

A l'origine, la cession amiable de ce terrain en vue de réaliser un projet immobilier ne comportait qu'une trentaine de logements.

Pourquoi est-on passé d'une trentaine de logements en 2016 à 42 logements en 2020 ?

Pourquoi le prix de 335 000 € en 2016 est-il resté le même 4 ans plus tard ?

COMPROMIS DE VENTE D'IMMEUBLE

Entre les soussignés :

1) Vendeur

La Commune de "CUCQ", collectivité territoriale, personne morale de droit public située dans le département Pas-de-Calais, ayant son siège à CUCQ (62780), Hôtel de Ville, Avenue des Sports.
Identifiée sous le numéro SIREN 216 202 614.

2) Acquéreur

La société dénommée "BEUTIN INVEST", Société à responsabilité limitée, au capital de 1.500,00 euros, ayant son siège social à BEUTIN (62170), 57 route Nationale, identifiée sous le numéro SIREN 802 980 193 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de BOULOGNE.

PRIX DE LA VENTE EVENTUELLE

La vente, si elle se réalise, aura lieu moyennant le prix principal de TROIS CENT TRENTE-CINQ MILLE EUROS (335.000,00 €).

Frais d'acquisition en sus, s'élevant approximativement, non compris les frais de prêt, à la somme de CINQ MILLE TROIS CENTS EUROS (5.300,00 €).

Ce prix sera payable comptant le jour de l'acte authentique constatant la réalisation de la vente.

Fait en la Mairie de CUCQ

Le 04 février 2020

Sur vingt-deux pages

En un seul exemplaire, qui, du consentement des parties, restera en la garde et la possession du notaire rédacteur des présentes, conformément au premier alinéa de l'article 1375 du Code civil issu de l'ordonnance n° 2016-131 du 10 février 2016.

Les parties approuvent :

- Renvois :
- Mots rayés nuls :
- Chiffres rayés nuls :
- Lignes entières rayées nulles :
- Barres tirées dans les blancs :

we /

Paraphes	Nom et qualité des signataires	Signatures
<i>we</i>	Monsieur Walter KAHN, représentant CUCQ Vendeur	<i>d</i>
<i>l</i>	Monsieur Jean-François BOUVIER, représentant la société BEUTIN INVEST Acquéreur	<i>l</i>